



AVIS PUBLIC (correction)

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2015 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Conformément à l'article 105,1 de la Loi sur les cités et villes, je donne avis que le trésorier de la Ville de Normandin déposera le rapport financier et le rapport du vérificateur au cours de la séance ordinaire tenue le 22 août 2016, à 20 h, à l'hôtel de ville, au 1048, rue Saint-Cyrille, et non le 11 juillet 2016 comme il avait été annoncé précédemment dans le journal « Nouvelles Hebdo » du 22 juin 2016.

Donné à Normandin ce 27 juin 2016.

Lyne Groleau,
Directrice générale et greffière

(Publié dans le journal «Nouvelles Hebdo», édition du 6 juillet 2016)